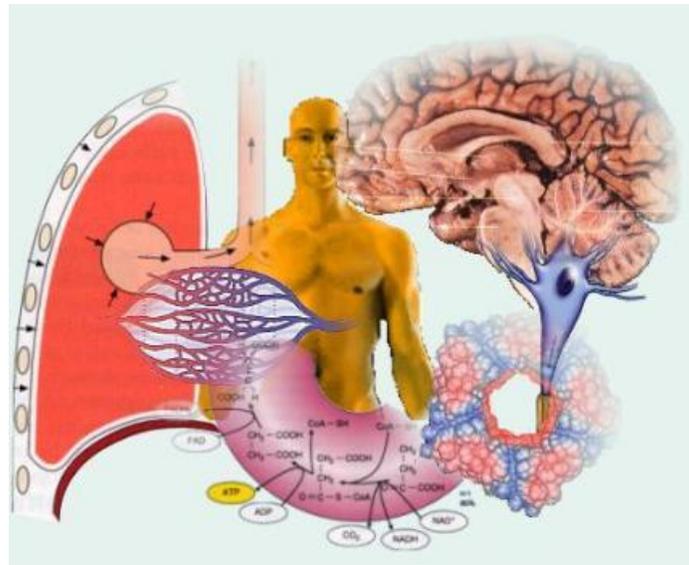
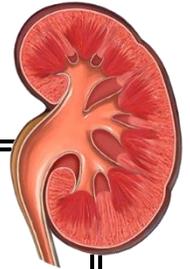
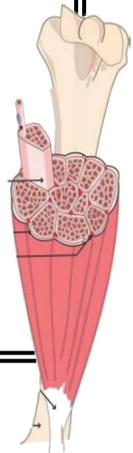


# Anatomie et



# Physiologie Animales 1



## Plan de cours

<b>PROGRAMME :</b>	<b>Techniques de Santé animale</b>
<b>DISCIPLINE :</b>	<b>Biologie</b>
<b>TITRE ET SIGLE DU COURS :</b>	<b>Anatomie et Physiologie Animales I (101-EDD-06)</b>
<b>PONDÉRATION DU COURS :</b>	<b>3-3-2</b>
<b>SESSION :</b>	<b>Automne-2014</b>

### Coordonnées des professeurs :

		Bureau	Site internet
Caroline Asselin	Poste : 2906-2	D-431	COLNET
Kristine Cuffley	Poste : 2904-2	D-427	COLNET

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COURS

Les deux cours d'Anatomie et de Physiologie Animales ont pour objectif principal de permettre aux étudiants (e)s d'acquérir des notions quant à la structure et le fonctionnement des différents organes à l'intérieur des animaux. Les étudiants (e)s seront amenés à réaliser que les organes sont regroupés en plusieurs systèmes et que tous les systèmes ont une relation importante entre eux pour maintenir l'homéostasie de l'organisme.

Les activités de laboratoire seront élaborées dans le but de faciliter l'apprentissage de l'étudiant(e)s avec la partie théorique. La dissection d'un animal viendra aider l'étudiant(e)s à développer son habileté pour la manipulation des instruments utilisés au laboratoire pour mieux visualiser l'anatomie macroscopique.

## CONTRIBUTION DU COURS AU PROGRAMME

Le cours Anatomie et Physiologie animales I s'appuie sur plusieurs notions abordées dans le cours *Biologie cellulaire* (vue générale de l'anatomie animale, histologie des tissus, usage du microscope, etc.). Les notions acquises dans ce cours seront mises à contribution dans plusieurs autres cours offerts ultérieurement dans le programme, soit *Pharmacologie appliquée, Anesthésie et Radiologie, Pathologie clinique et Assistance chirurgicale et Prophylaxie dentaire*. Ce cours constitue également un des piliers à la réussite du cours *Physiologie – Intégration* qui assure l'évaluation finale de la compétence OOR7.

## COMPÉTENCES ET OBJETS D'APPRENTISSAGE

L'objectif intégrateur du cours étant : « Caractériser l'anatomie et la physiologie des systèmes de conservation et de soutien des animaux », le cours d'Anatomie et Physiologie animales I contribue donc directement à l'atteinte partielle des compétences suivantes :

1. Éléments de compétence communs aux deux cours d'Anatomie et Physiologie animales :

Ⓢ **Compétence 00R7 :**

Établir des liens entre l'anatomie et la physiologie des animaux et des interventions liées à leurs fonctions biologiques.

Ⓢ **Compétence 00QK :**

Gérer de l'équipement et du matériel.

2. Éléments de compétences spécifiques au cours d'Anatomie et Physiologie animales I :

Ⓢ **Compétence 00QN :**

Prodiguer des soins (*nursing*).

Ⓢ **Compétence 00RO :**

Effectuer des enregistrements physiologiques.

Ⓢ **Compétence 00QR :**

Procéder à des épreuves de cytologie, d'histologie et à des nécropsies.

Ⓢ **Compétence 00QZ :**

Participer à des chirurgies expérimentales.

À l'intérieur de ces deux cours, l'étudiant(e) reconnaîtra un vocabulaire approprié à l'anatomie et à la physiologie animale. L'étymologie jouera, dans ces cours, un rôle important puisqu'elle permettra à l'étudiant(e) de faciliter son apprentissage tout en évitant une trop grande mémorisation.

Nous montrerons à l'étudiant(e) que l'anatomie et la physiologie sont deux sciences qui permettent de mieux faire comprendre la structure du corps animal (anatomie) et son fonctionnement (physiologie). Pour faciliter la compréhension et la relation entre la structure et la fonction, l'étudiant(e) doit réaliser différents niveaux d'organisation. Le premier est le **niveau cellulaire** qui remplit, grâce aux organites, une fonction bien précise. Bref rappel puisque ce niveau a déjà été vu dans le cours de Biologie cellulaire (101-EDB-04).

Le deuxième niveau est le **niveau tissulaire** qui représente un groupe de cellules semblables remplissant une certaine fonction, par exemple : le tissu musculaire, qui joue le rôle de la contraction dans les différents muscles (cardiaque, squelettique et lisse). Le **niveau organique**, qui est le troisième niveau, provient de l'unification de différents types de tissus dans le corps. Il est doté de fonctions définies. À titre d'exemple, nous pouvons citer l'*estomac* qui possède le tissu épithélial protecteur, le tissu musculaire pour faciliter le mélange alimentaire et le tissu conjonctif, enveloppe externe de l'estomac.

Le **niveau systémique** est composé d'un ensemble d'organes connexes qui collaborent à la même fonction, exemple : le système digestif chargé de décomposer et d'absorber les aliments comprend des organes tels que : œsophage, estomac, intestin grêle et gros intestin. À tout cela, nous pouvons ajouter les glandes salivaires, le foie et le pancréas.

Enfin, on retrouve en dernier lieu le **niveau de l'organisme** où tous les systèmes entrent en jeu pour maintenir les processus vitaux en bon état. Ici nous apportons un intérêt particulier aux systèmes digestif, cardiovasculaire, respiratoire et rénal qui donnent des réponses appropriées aux modifications internes et externes de l'organisme pour atteindre l'étape importante de l'homéostasie. Puisqu'on ne peut pleinement apprécier la complexité d'un organisme dans son ensemble que lorsqu'on a une connaissance approfondie de tous les systèmes qui le composent, ce niveau ultime fait l'objet du cours *Physiologie – Intégration* (101-EDF-03) offert en dernière session.

## CONTENU GÉNÉRAL – AU MENU CETTE SESSION !

### 📍 **Chapitre 1 : Le système digestif**

- 1.1 Organisation du système digestif
- 1.2 Processus digestifs
- 1.3 Tuniques du tube digestif
- 1.4 Histologie du système digestif
- 1.5 Fonctions des organes du tube digestif
- 1.6 Glandes digestives annexes
  - 1.6.1 Glandes salivaires
  - 1.6.2 Pancréas
  - 1.6.3 Foie & Vésicule biliaire
- 1.7 Régulation nerveuse et hormonale de la digestion
- 1.8 Anatomie comparée du système digestif
- 1.9 Pathologies associées au système digestif

## Ⓢ **Chapitre 2 : Le système musculo-squelettique (\*en labo seulement !)**

- 2.1 Histologie du tissu musculaire
- 2.2 Histologie du tissu osseux
- 2.3 Anatomie du squelette du chat
- 2.4 Anatomie du système musculaire :
  - 2.4.1 Muscles des fesses et des membres postérieurs
  - 2.4.2 Muscle du dos et de l'abdomen

## Ⓢ **Chapitre 3 : Le système cardiovasculaire**

- 3.1 Sang
  - 3.1.1 Composition
  - 3.1.2 Fonctions des éléments figurés
  - 3.1.3 Hémostase
  - 3.1.4 Hématopoïèse
  - 3.1.5 Groupes sanguins
- 3.2 Le cœur
  - 3.2.1 Anatomie
  - 3.2.2 Histologie du tissu musculaire cardiaque
  - 3.2.3 Physiologie
    - i. Révolution cardiaque
    - ii. Système de conduction du cœur
    - iii. Électrocardiogramme
- 3.3 Les vaisseaux sanguins
  - 3.3.1 Veines, artères et capillaires
  - 3.3.2 Pression sanguine et débit sanguin
  - 3.3.3 Retour veineux
  - 3.3.4 Échanges capillaires
- 3.4 Circulation sanguine
  - 3.4.1 Circulation pulmonaire
  - 3.4.2 Circulation systémique
  - 3.4.3 Circulation porte-hépatique
- 3.5 Régulation nerveuse de la fréquence cardiaque
- 3.6 Anatomie comparée du système cardiovasculaire
- 3.7 Pathologies associées au système cardiovasculaire

## Ⓢ **Chapitre 4 : Le système lymphatique**

- 4.1 Anatomie :
  - 4.1.1 Tissu, nœud et organe lymphatique
- 4.2 Histologie :
  - 4.2.1 Composition de la lymphe
  - 4.2.2 Structure des vaisseaux lymphatiques
- 4.3 Physiologie :
  - 4.3.1 Circulation lymphatique
  - 4.3.2 Relation entre la circulation lymphatique et les échanges capillaires

## Ⓜ Chapitre 5 : Le système respiratoire

- 5.1 Anatomie :
  - 5.1.1 Voies respiratoires
- 5.2 Histologie :
  - 5.2.1 Membrane alvéolo-capillaire
- 5.3 Physiologie :
  - 5.3.1 Ventilation pulmonaire
  - 5.3.2 Capacités, débit et volumes respiratoires
  - 5.3.3 Transport des gaz respiratoires
  - 5.3.4 Échanges respiratoires
- 5.4 Régulation nerveuse de la respiration
- 5.5 Pathologies associées au système respiratoire

## Ⓜ Chapitre 6 : Le système urinaire

- 6.1 Anatomie
- 6.2 Histologie :
  - 6.2.1 Membrane de filtration
- 6.3 Physiologie :
  - 6.3.1 Filtration, réabsorption et sécrétion
  - 6.3.2 Formation et composition de l'urine
- 6.4 Régulation hormonale de la diurèse
  - 6.4.1 ADH
  - 6.4.2 Système rénine-angiotensine-aldostérone
- 6.5 Pathologies associées au système urinaire

**\*Il est à noter que ces chapitres constituent des unités d'apprentissage interdépendantes !\***

### APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Le "par coeur" est inévitable – voire nécessaire – mais pas tout le temps. Les travaux de laboratoire, études de cas, travaux en équipe et production d'affiches synthèse se veulent des occasions de "jouer" avec les concepts à l'étude et de traiter de situations nouvelles à partir des acquis. La théorie et les laboratoires sont donc intimement liés dans ce cours.

La matière théorique sera présentée par des cours magistraux, mais également par diverses approches pédagogiques interactives avec support multimédia (*PowerPoint*, schémas, animations, vidéos), d'ateliers et d'explorations personnelles de sites Internet. L'étudiant(e)s doit être attentif pour prendre des notes et est encouragé(e) à participer activement en posant des questions en classe.

Il est fortement recommandé de bien vous préparer **AVANT** chaque leçon en lisant les pages référées chaque semaine et en complétant les exercices proposés régulièrement. Cette préparation aura pour effet de faciliter la compréhension et l'assimilation d'une grande quantité de nouvelles informations. À quelques occasions, une évaluation formative vous permettra de mieux vous préparer en vue des examens.

### Laboratoires

Selon les séances, le travail sera effectué individuellement ou en équipe. Les travaux pratiques sont sous forme de laboratoires classiques (microscopie, dissection, histologie, etc.). Les textes explicatifs devront être **lus AVANT la séance de laboratoire**. L'étudiant(e) devra remettre son rapport de laboratoire à la fin de la séance ou la semaine suivante.

**\* Le port du sarrau et le respect des règles de sécurité sont obligatoires en tout temps. \***

## MATÉRIEL OBLIGATOIRE

**Vous devrez vous procurer les documents suivants en vente à la Coop. Étudiante :**

Ⓢ Volumes :

- ↳ MARIEB, E.N. et K. HOEHN (2010). *Anatomie et physiologie humaines*, 4<sup>e</sup> édition, ERPI, 1293 pages.
- ↳ Guide de laboratoire : Anatomie et Physiologie animales I. **#1A14-058**
- ↳ Guide de présentation des travaux en Biologie (cahier jaune). **au besoin # 1A14-061**

Ⓢ Un cahier à anneaux est aussi requis pour classer les notes de cours.

Ⓢ Des étiquettes (environ 30 par équipe de 2) pour l'identification des muscles.

Ⓢ Un sarrau est requis pour les activités au laboratoire. Au besoin, vous pourrez en louer un sur place.  
(2\$ par séance)

**Autre matériel utilisé :**

- Ⓢ Notes de cours (PowerPoint et autres documents) disponibles sur COLNET ou sur le site Web du professeur.
- Ⓢ Exercices à compléter sur une base régulière.

Votre **PRÉSENCE**, votre **PARTICIPATION** et votre **BONNE HUMEUR** durant les heures de cours sont indispensables !!!

## RÈGLE PERSONNELLE DE L'ENSEIGNANTE

*\*(VOIR AUSSI 1-RÈGLES DÉPARTEMENTALES [EN ANNEXE] ET 2-PIEA [SUR LE SITE DU COLLÈGE])*

### Utilisation du cellulaire

- Ⓢ Le cellulaire est **INTERDIT** en tout temps dans les salles de classe, laboratoires et bureau de l'enseignante. Celui-ci doit être **FERMÉ AVANT** même d'entrer au cours sous peine d'expulsion pour le reste du cours.



## RÉSUMÉ DES ÉVALUATIONS

Ⓢ **Théorie : 67%**

<u>Instrument</u>	<u>Pondération</u>
Examen module I*	20%
Examen 1 module II*	7%
Examen 2 module II*	15%
Examen module III*	20%
Devoirs	5%

\* N.B. Vous devrez avoir obtenu une **moyenne d'au moins 60%** dans les **examens théoriques** (les affiches sont **exclues**) pour que vos notes obtenues dans les laboratoires s'ajoutent à votre note finale.

\* **Ces évaluations constituent la production finale d'intégration (50%).**

Ⓢ **Laboratoires : 33%**

Les objets d'évaluation seront divers : rapports, questionnaires, relevés d'observations, qualité de l'application au travail et de la participation, habiletés techniques (dissection), etc. Le détail des évaluations est indiqué dans le calendrier à la page suivante.

## LE PLAN DE MATCH

DATE (#SEM)	THÉORIE	DATE (#SEM)	LABORATOIRE
<b>MODULE I- SYSTÈME DIGESTIF, MUSCULAIRE ET SQUELETTIQUE (35%)</b>			
		<b>22-08 (1)</b>	Présentation du cours <b>Labo 1- Squelette du chat</b>
<b>25-08 (1)</b>	Système digestif (anatomie I)	<b>29-08 (2)</b>	<b>Labo 2- Dissection des muscles du chat</b> Muscles de la fesse et membres postérieurs (A.M)/ Muscles du dos et de l'abdomen (P.M)
<b>04-09 (2)</b>	Système digestif (anatomie II)	<b>5-09 (3)</b>	<b>Labo 1 suite : Histologie des tissus musculaires et osseux</b> <b>Labo 2- Dissection des muscles du chat</b> Révision des muscles isolés
<b>08-09 (3)</b>	Système digestif (Enzymes et digestion)	<b>12-09 (4)</b>	<b>Labo 3- Dissection du chat</b> révision des muscles
<b>15-09 (4)</b>	Système digestif (absorption)	<b>19-09 (5)</b>	Atelier sur la digestion <b>Labo 4- La digestion (5%)</b>
<b>22-09 (5)</b>	Système digestif (régulation) Révision	<b>26-09 (6)</b>	<b>EXAMEN DE LABORATOIRE- Squelette et muscles du chat, histologie (10%)</b>
<b>29-09 (6)</b>	<b>EXAMEN I-Système digestif (20%)</b>	<b>03-10 (7)</b>	Retour sur l'examen SCV – Sang (éléments figurés)
<b>MODULE II- LES SYSTÈMES CARDIOVASCULAIRE ET LYMPHATIQUE (35%)</b>			
<b>06-10 (7)</b>	SCV – Sang (hémostase et hématopoïèse)	<b>10-10 (8)</b>	<b>Labo 5- Frottis sanguin (4%)</b> <b>Labo 6-Dissection du cœur (2%)</b>
<b>17-10 (8)</b>	SCV – Cœur + ECG	<b>17-10</b>	<b>COURS SELON L'HORAIRE DU LUNDI</b>
<b>20-10 (9)</b>	SCV – Vaisseaux sanguins + circulation sanguine	<b>24-10 (9)</b>	<b>Examen I ECG (7%)</b> <b>Labo 7-: ECG &amp; pression artérielle (5 %)</b>
<b>27-10 (10)</b>	SCV – Pression sanguine + régulation nerveuse SCV –	<b>31-10 (10)</b>	Échanges capillaires Système lymphatique
<b>03-11</b>	<b>CONGÉ</b>	<b>07-11 (11)</b>	<b>Labo 8- Blood city (2%)</b>
<b>10-11 (11)</b>	<b>Examen II-Système cardiovasculaire (15%)</b>	<b>14-11 (12)</b>	Retour sur l'examen et Respiration (anatomie)
<b>MODULE III-LES SYSTÈMES RESPIRATOIRE ET RÉNALE (30%)</b>			
<b>17-11 (12)</b>	Respiration (échanges gazeux)	<b>21-11 (13)</b>	Respiration (régulation) Système rénal (anatomie)
<b>24-11 (13)</b>	Système rénal (physiologie) Atelier : Physiologie rénale	<b>28-11 (14)</b>	<b>Atelier : Into thin air (5%)</b> <b>Labo 9-Diurèse (5%)</b>
<b>01-12 (14)</b>	Système rénal (régulation)	<b>5-12 (15)</b>	Révision
<b>8-12 (15)</b>	<b>Examen III- Système respiratoire et rénal (20%)</b>		

\* Il s'agit d'un projet d'échéancier. Des réajustements surviennent toujours en cours de session (ex. : évaluation ou laboratoire devancé ou retardé d'une semaine). Vous êtes donc responsable de faire les vérifications qui s'imposent, particulièrement si vous devez vous absenter du cours. Autrement dit, un « je ne savais pas, je n'étais pas là » n'est PAS une excuse recevable !

## Règles et procédures d'évaluation des apprentissages pour la discipline Biologie

### **1. Présence et participation en classe**

#### **1.1. La présence en classe est obligatoire et essentielle pour réussir.**

L'absence d'un étudiant à un cours aura pour conséquence de :

- Priver l'étudiant des activités effectuées en classe durant ces périodes (travaux d'équipes, retour sur la matière vue précédemment, présentation de matière nouvelle, ateliers, exercices, échanges avec l'enseignant, explications de consignes, etc.).
- Rendre plus difficile la réussite des évaluations portant sur la matière travaillée lors du cours manqué.

**Toute absence réduit donc les chances de réussite de l'étudiant; quant aux absences répétées, elles risquent fort de conduire celui-ci à l'échec.**

#### **1.2. Concernant la participation active aux activités d'apprentissage.**

**Tout étudiant est tenu de participer aux activités d'apprentissage qui se déroulent en classe.**

Les activités d'apprentissage prévues en classe visent des objectifs d'apprentissage qui permettront l'atteinte de la compétence du cours. Ainsi, tout étudiant qui omet d'y participer réduit ses chances de réussite aux évaluations.

**L'absence de participation d'un étudiant à ces activités aura pour conséquence de :**

- Afin de préserver en classe une atmosphère propice au travail, un étudiant présent physiquement, mais qui ne participe pas aux activités du cours (ex. : effectue un autre travail, dort, communique par « texto ») peut se faire expulser pour le reste du cours.

#### **1.3. Concernant la justification des absences et les modalités de récupération...**

Tout étudiant qui s'absente est responsable de se procurer une copie des documents distribués lors de son absence et d'effectuer le même travail que ses collègues en préparation aux cours suivants. Il doit s'adresser rapidement au professeur, au besoin, pour obtenir ces informations et documents.

**Modalités de récupération possibles :**

- Le professeur pourra venir en aide à un étudiant qui s'est absenté et qui en ressent le besoin.

### **2. Participation à des activités d'apprentissage en dehors du cadre de la classe**

#### **2.1. Concernant la participation à des activités d'apprentissages EN DEHORS DU CADRE DE LA CLASSE, mais liées aux objectifs du cours :**

Afin d'enrichir les contextes d'apprentissages et de permettre l'atteinte de certains objectifs liés aux cours, **certaines activités à caractère obligatoire peuvent se tenir en dehors du cadre de la classe** (en un lieu ou à un moment autre que celui prévu à l'horaire pour ce cours). La tenue de ces activités durant la session et leur caractère obligatoire sont annoncés au plan de cours. Si elles ne sont pas connues au moment d'imprimer les plans de cours, les dates et heures des activités se déroulant à un moment autre que celui prévu pour le cours sont annoncées en classe dès que possible.

L'étudiant ne peut pas s'absenter d'un cours pour participer à une activité liée à un autre cours. L'étudiant est donc tenu de s'assurer que la participation à une activité se déroulant à un moment autre que le cours (horaire régulier) ou le « trou horaire » du mercredi n'entre pas en conflit avec d'autres cours prévus à son horaire. Si c'est le cas, il doit en informer son professeur, qui ne pourra alors pas le pénaliser.

**L'absence d'un étudiant à ces activités d'apprentissage aura pour conséquence de :**

- Priver l'étudiant des activités effectuées durant ces périodes (acquisition de connaissances auprès d'un conférencier, échanges avec ses collègues à la suite de la rencontre, prise de données, ateliers, exercices, échanges avec l'enseignant et les coéquipiers, explications de consignes, etc.).
- Rendre plus difficile la réussite des évaluations portant sur les objectifs d'apprentissage rattachés à cette activité.

### **3. Présence aux évaluations sommatives et modalités de reprise**

**La présence aux évaluations sommatives est obligatoire.**

- L'étudiant qui arrive en retard à une évaluation ne peut entrer si un autre en est déjà sorti; l'étudiant est alors considéré comme absent à l'évaluation. Dans cette situation, l'étudiant doit rencontrer le professeur dès que possible afin de lui fournir une pièce justificative afin d'établir les modalités de reprise possible.
- S'il y a un ou des étudiants absents au moment de commencer l'évaluation, les étudiants présents en classe ne pourront quitter le local avant que la moitié de la durée de l'évaluation ne soit écoulée.

**L'étudiant qui s'absente sans motif exceptionnel et justifié se verra attribuer la note zéro pour l'évaluation.**

- Lors d'une absence à une évaluation sommative, l'étudiant doit **communiquer** avec l'enseignant dans les 24h suivant l'évaluation et lui fournir une pièce justificative dès son retour au Collège.

**Voici les pièces justificatives qui pourraient être acceptées :**

- Billet médical
- Certificat de décès
- Preuve de comparution en cour à ce moment
- Constat d'accident

**Modalités de récupération possibles :**

- Dans le cas d'un motif exceptionnel et justifié, selon la nature de l'activité d'évaluation sommative, l'enseignante ou l'enseignant pourrait proposer à l'étudiante ou à l'étudiant une modalité de reprise.
  - La plupart des laboratoires ne peuvent être repris pour des raisons techniques. Le professeur peut accepter, si l'absence est justifiée, de proposer une activité alternative ou de remplacer la note zéro par une exemption pour l'activité.

### **4. Remise des travaux**

#### **4.1. Concernant la remise des travaux...**

Tout travail doit être remis à l'enseignante ou à l'enseignant au moment et selon les modalités indiquées au plan de cours.

Lorsque le travail est remis en dehors du cadre de la classe, l'étudiant doit faire signer l'heure et la date de remise de son travail par un autre professeur.

#### **4.2. Concernant les pénalités pour retards...**

Un retard lors de la remise des travaux entraîne une perte de 10% des points par jour de retard.

#### **4.3. Concernant l'acceptation des travaux en retard, APRÈS la remise des travaux corrigés...**

Aucun travail ne sera accepté une fois la remise des travaux corrigés.

Toutefois, lors de circonstances exceptionnelles, le professeur pourrait retarder la remise des travaux corrigés ou proposer un travail alternatif.

#### **4.4. Concernant les règles de présentation des travaux...**

Tout travail remis au professeur devra respecter les règles de présentation des travaux telles qu'énoncées dans les guides de référence à la disposition des étudiants. Autrement, le professeur s'engage à fournir un document de référence exposant toutes les consignes de présentation des travaux.

### **5. Évaluation du français (ou politique linguistique)**

#### **5.1. Concernant l'importance de la qualité du français...**

La langue française constitue l'un des principaux instruments du développement et de l'organisation de la pensée. La qualité du français revêt une telle importance que celle-ci constitue l'un des grands objectifs de tout apprentissage.

## **5.2. Concernant le caractère obligatoire de l'évaluation de la qualité de la langue française...**

Des objectifs relatifs à la qualité de la langue française doivent être intégrés aux objectifs de chaque cours et être évalués selon des critères précis. L'évaluation du français est obligatoire pour toutes les évaluations sommatives.

## **5.3. Concernant la notation prévue pour la qualité du français...**

L'évaluation de la qualité de la langue française pourra entraîner une perte maximale de 10% des points pour chaque évaluation sommative. L'évaluation du français se fera par correction négative. Un étudiant pourra se voir retrancher jusqu'à un maximum de 1% des points par faute de français. L'importance de la pénalité variera en fonction de la disponibilité des outils de référence durant l'évaluation en question et la longueur du travail produit.

## **5.4. Concernant les critères d'évaluation prévus...**

**Nos critères d'évaluation de la langue française sont :**

- Terminologie (vocabulaire scientifique)
- Orthographe d'usage
- Grammaire
- Syntaxe
- Ponctuation

## **5.5. Concernant les situations d'exception...**

Aucune situation d'exception.

## **6. Révision de note**

### **6.1. Concernant la procédure de révision de note...**

L'étudiante ou l'étudiant qui désire une révision de sa note finale fait une demande écrite en remplissant le formulaire préparé à cette fin, au service concerné de la Direction des études (registrariat).

### **6.2. Concernant les documents pertinents à fournir par l'élève...**

- L'étudiant qui fait une demande de révision de note doit joindre à sa demande toutes les évaluations sommatives réalisées durant la session (ex. : rapports de laboratoire, exercices), à l'exception de celles conservées par le professeur (ex. : examens). L'enseignant pourra ainsi revoir l'ensemble de ses réalisations et vérifier si les objectifs du cours ont été atteints par l'étudiant.

### **6.3. Autre Le plagiat et la tricherie**

Tout plagiat, toute tentative de plagiat ou toute collaboration à un plagiat entraîne la note « 0 » pour l'examen ou le travail en cours. L'événement sera transmis à la direction des études par le coordonnateur ou la coordonnatrice du département. Dans le cas de récidive, l'étudiant ou l'étudiante se voit attribuer la note « 0 » pour le ou les cours concernés.

Le plagiat inclut entre autres : la copie d'une ou plusieurs réponses d'un collègue, la coopération entre collègues lors d'une évaluation individuelle, la copie de sources de référence (peu importe le média, ex. : livre ou internet) et l'utilisation d'un équipement électronique autre que ceux autorisés par le professeur lors d'une évaluation individuelle.

Vous référer à l'article 6.7 de la PIEA pour consulter ce qui y est énoncé à ce propos.